



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 08 août 2023 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 9 août 2023 à 20 h.

2934, rue des Chênes

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre un garage détaché d'une superficie de 70.3 m² et permettre la réduction de la distance minimale entre un garage détaché (avec ouverture) et une ligne de terrain à 0.8 m.

47, 32^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la création d'un lot (6 581 166) d'une superficie de 463.6 m² et permettre la réduction du total des marges latérales du bâtiment principal à 3.6 m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 20^e jour du mois de juillet 2023.

Jacques Brisebois
Greffier par intérim